

CONSTITUANTE – Session septembre 2020

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE N°2 – LECTURE DES PRINCIPES

Résultat des votes du 3.09.2020

DÉBAT D'ENTRÉE EN MATIÈRE / A. Reprise d'articles depuis la constitution fédérale		
Entrée en matière	Vote 1 : Entrer en matière OUI / NON (UDC)	84 – 33 (5)
A.1.1	Vote 1 : Motion d'ordre Vionnet : invalidité des amendements généraux VLR et PDCVr (2 ^{ème} partie) OUI / NON	37 – 78 (7)
	Vote 2 : Motion d'ordre PDCVr : voter d'abord l'amendement VLR – en cas d'adoption, les autres amendements au point A.1.1 sont caducs. OUI / NON	79 – 35 (6)
	Vote 3 : Motion d'ordre Gerhard Schmid : renvoi du projet à la commission. OUI / NON	52 – 60 (9)
	Vote 4 : Amendement général VLR OUI / NON (Tous les principes / articles des chapitres A et B (blocs 1 à 6) caducs si l'amendement général VLR A.1.1 est adopté)	71 – 45 (6)

Bloc 1 – B. Droits fondamentaux : dignité, vie personnelle, vie privée, protection des données, identité numérique, surveillance numérique, droit à un service analogique (B1.1 à B.7.1)

Pas de votes en raison de l'adoption de l'amendement général VLR sous A.1.1

Bloc 2 – B. Droits fondamentaux : Droit à des conditions minimales d'existence, droit à un environnement sain, droits de l'enfant, droit à l'inclusion, droit des personnes en situation de handicap physique, psychique et mental, droit des personnes âgées (B.8.1 à MB.13.2)

Pas de votes en raison de l'adoption de l'amendement général VLR sous A.1.1

Bloc 3 – B. Droits fondamentaux : Vie publique, vie commune et mariage, arbitraire et bonne foi, droit à la formation initiale et professionnelle, liberté d'information et d'opinion, droit aux informations et données officielles, droit de pétition (MB14.1 à B.20.2)

Pas de votes en raison de l'adoption de l'amendement général VLR sous A.1.1

Bloc 4 – B. Droits fondamentaux : Liberté de conscience et de croyance, liberté de réunion et de manifestation, liberté d'association, liberté d'établissement (B.21.1 à B.24.1)

Pas de votes en raison de l'adoption de l'amendement général VLR sous A.1.1

Bloc 5 – B. Droits fondamentaux : Garantie de la propriété, liberté économique, liberté politique, liberté syndicale, liberté de l'art, liberté de la science, liberté des médias, égalité, protection de la parentalité (B.25.1 à B.33.1)

Pas de votes en raison de l'adoption de l'amendement général VLR sous A.1.1



Bloc 6 – B. Droits fondamentaux : Mise en œuvre des droits fondamentaux, restriction des droits fondamentaux, évaluation des droits fondamentaux, droit à un accès équitable aux prestations de service public, salaire minimum (**B.35.1 à B.39.1**)

Pas de votes en raison de l'adoption de l'amendement général VLR sous A.1.1

Bloc 7 – C. Société civile (**C.1.1 à C.4.1**)

C.1.1	Vote 1 : PDCVr contre CSPO et UDC (<i>biffer</i>)	88 – 29 (5)
	Vote 2 : Commission contre PDCVr	54 – 65 (2)
C.2.1	Vote 1 : CSPO contre Verts	51 – 36 (33)
	Vote 2 : Commission contre CSPO	81 – 37 (2)
C.3.1	<i>Amendement CSPO retiré</i>	–
	Vote 1 : Commission contre Appel Citoyen	81 – 39 (2)
MC.3.2	<i>Minorité MC.3.2 retirée au profit de l'amendement Appel Citoyen</i>	–
	Vote 1 : Commission contre Appel Citoyen	75 – 39 (8)
C.4.1	Vote 1 : CSPO, CVPO et PDCVr contre SVPO (Zurbriggen)	93 – 23 (5)
	Vote 2 : Commission contre CSPO, CVPO et PDCVr	39 – 78 (5)